

CONTRE L'UBÉRISATION

QUELS DROITS ET QUEL AVENIR POUR L'ENCADREMENT ?



Les élections et la désignation du gouvernement fournissent l'occasion de remettre sur la table des propositions pour un statut de l'encadrement, d'autant que la question est au cœur de la négociation sur le régime de retraites complémentaires AGIRC-ARRCO.

POUR UN « **STATUT CADRE** » DÉFINI AU NIVEAU NATIONAL ET INTERPROFESSIONNEL

- » Le nouveau Président veut renvoyer à l'entreprise la définition des droits liés au travail.
- » Il serait inacceptable que les employeurs puissent décider des droits de l'encadrement ou des personnes concernées au niveau des branches ou des entreprises.
- » La CGT Ingés Cadres Techs porte le projet d'un statut de l'encadrement qui crée des droits collectifs tout au long de la carrière.
- » Cette conception englobe l'encadrement dans sa diversité et ne se limite pas aux seuls encadrants.
- » La CGT Ingés Cadres Techs se battra pour que le périmètre soit au moins équivalent à celui des actuels affiliés à l'AGIRC et aux votants du collège cadre/

RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION, GARANTIE D'UNE CARRIÈRE ET DROIT À LA MOBILITÉ

- » L'objectif est de lutter contre le déclassement des jeunes diplômés, contre l'exclusion des seniors, de garantir l'égalité femme/homme.
- » L'enjeu, dans le cadre de la sécurité sociale professionnelle que revendique la CGT est de gagner des droits attachés à la personne quel que soit son contrat de travail ou son employeur.

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE, MANAGEMENT CONTRIBUTIF

- » Renforcement du droit d'expression et mise en place d'un droit d'alerte, de refus, et d'alternative (avec un statut pour les lanceurs d'alerte) pour garantir l'exercice du professionnalisme, contre les pratiques du management au service d'une vision financière de l'entreprise.
- » Droit à une évaluation transparente, fondée sur des critères objectifs et valorisant le collectif de travail, l'autonomie et l'initiative.

RÉDUCTION DU TEMPS ET DE LA CHARGE DE TRAVAIL

- » Tout travail doit faire l'objet d'un décompte horaire, a priori ou a posteriori.
- » Les durées maximales de travail et minimum de repos doivent aussi s'appliquer à l'encadrement pour garantir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- » Les forfaits jours doivent être strictement encadrés.
- » Le droit à la déconnexion doit réellement garantir le respect des de repos à la semaine, au mois et à l'année.

UNE PROTECTION SOCIALE POUR GARANTIR LA CONTINUITÉ DU NIVEAU DE VIE

- » Il faut à la fois mieux protéger les indépendants et mettre fin au dumping social.
- » Les allocations chômage ou le montant des pensions doivent être proportionnels au salaire.
- » Dans le cadre d'un nouveau statut du travail salarié, la CGT propose que les indépendants cotisent et bénéficient de l'ensemble de la protection sociale (chômage, retraite, maladie...).

UGICT-CGT.FR



ÉLECTION D'EMMANUEL MACRON : IMPOSONS NOS PRIORITÉS

» Le 7 mai, les électeurs et électrices ont encore une fois fait le choix d'éliminer nettement le Front National de la course à la présidentielle. La CGT a œuvré à faire barrage à l'extrême droite et se félicite de ce résultat clair. Il ne doit toutefois pas occulter la progression préoccupante du FN, porteur de propositions régressives pour les salariés.

» Nous avons donc un nouveau Président de la République élu sans adhésion majoritaire à son programme. La CGT des Ingés, Cadres et Techs formule des propositions précises pour mettre le progrès social à l'ordre du jour car il ne peut y avoir aucune dynamique économique positive si elle n'est pas d'abord portée par les salariés.

» La vigilance et la mobilisation s'imposent sur certaines propositions d'Emmanuel Macron, et notamment sa volonté d'imposer une loi Travail XXL par ordonnance et pendant l'été, alors même que la loi Travail est toujours rejetée par 70% des françaises et français.

ORDONNANCES LA PILULE NE PASSERA PAS

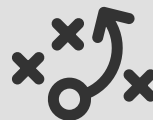
C'EST SON PROJET



» Instauration d'un plafonnement des condamnations prudhommales pour les employeurs en cas de licenciement abusif, mesure sur laquelle le gouvernement a justement été obligé de reculer au printemps dernier



» Renvoi à l'entreprise de la quasi-totalité des droits définis actuellement par la loi ou les accords de branche, comme les salaires (hormis le salaire minimum), ou les règles en matière de santé et de sécurité par exemple



» Extension du referendum qui pourrait être déclenché par l'employeur pour contourner les organisations syndicales majoritaires



» Suppression des CHSCT et regroupement de toutes les instances de dialogue social de l'entreprise (CE, DP, CHSCT), ce qui signifie l'éloignement vis-à-vis des salarié-es et l'impossibilité d'exercer réellement toutes les prérogatives

**DÉCRYPTAGE DÉTAILLÉ
DES 4 DOSSIERS CHAUDS
POUR LES SALARIÉES
ET PROPOSITIONS
CONCRÈTES
SUR UGICT-CGT.FR**

REJOINDRE LA CGT INGÉS CADRES TECHS

 ugict-cgt.fr/se-syndiquer

 @CGTCadresTechs

 facebook.com/UGICT